



HAL
open science

Pratiques sportives, groupes sociaux et enseignement catholique à l'île Maurice au XXe siècle

Claude Calvini

► **To cite this version:**

Claude Calvini. Pratiques sportives, groupes sociaux et enseignement catholique à l'île Maurice au XXe siècle. *Revue historique de l'océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.157-172. hal-03426331

HAL Id: hal-03426331

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426331>

Submitted on 12 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pratiques sportives, groupes sociaux et enseignement catholique à l'île Maurice au XX^e siècle

Claude Calvini
Université de La Réunion
CRESOI – EA 12

Lorsque le 14 octobre 2008, Navin Ramgoolam, intervenant lors du Conseil exécutif de l'UNESCO à Paris, fait référence à la diversité ethnique et culturelle de l'île Maurice, le commentaire du journaliste de *L'Express* est éloquent. Il s'agit d'un discours « politiquement très correct car le Premier ministre ne veut probablement pas laver notre linge sale en public »¹. Propos journalistiques à relativiser mais qui atteignent leur but, à savoir, conduire le lecteur à s'interroger sur la situation de la société mauricienne.

Le concept de communautarisme (ou communalisme à l'île Maurice²) y perdure, freinant la formation d'une nation et le développement du mauricianisme. Héritage de la colonisation, pour le sociologue J.C. Lau Thi Keng, il maintient une segmentation au sein d'une société où « les individus ne se voient plus comme porteurs de cultures, mais comme appartenant à des groupes constitués. Ce sont ces groupes qui constituent la nation et non pas les citoyens »³. Or, depuis l'Indépendance, les groupes sociaux des classes défavorisées connaissent, selon Léo Kuper, un phénomène de *polarisation*, à savoir, « une accentuation des divisions plures basées sur la race et l'ethnicité » et une intensification des conflits. L'élite économique, ou politique, vit la situation inverse, avec « une atténuation des marqueurs du pluralisme ethnique et racial »⁴, qualifiée par l'auteur de *dépluralisation*, et se traduisant par des ententes entre élites de différents groupes communautaires⁵. La place acquise par Maurice sur les marchés financiers est une résultante de ce dernier point.

Seule la transition du pluralisme à l'hétérogénéité présente l'opportunité de parvenir à une cohésion nationale et le multiculturalisme présente la caractéristique d'être simultanément vecteur et frein de cette évolution. Il convient de sortir de l'acception mauricienne de la culture, trop souvent limitée aux deux critères

¹ *L'Express*, 16 octobre 2008, article de Deepa Bhoohun.

² Le communalisme, utilisé à Maurice pour définir les relations intercommunautaires, est un concept créé par les Britanniques pour qualifier l'expérience politique indienne et identifier l'opposition entre les communautés religieuses musulmane et hindoue.

³ *L'Express*, 7 mars 2004, interview du sociologue mauricien Jean-Claude Lau Thi Keng, « Entre fédérations d'ethnies et république de citoyens... ».

⁴ Léo Kuper, « Plural Societies : Perspectives and Problems », in *Pluralism in Africa*, Léo Kuper, M.G. Smith (s/ dir de), Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1969, p. 459.

⁵ Au début du XX^e siècle perdure la classification de 1861 avec trois communautés : les Blancs et Métis, les Indiens et les Chinois. Celle de 1952 voit l'apparition de la Population Générale aux côtés des Sino-Mauriciens et des Indo-Mauriciens. La Population Générale comprend tous les habitants n'appartenant pas aux autres communautés. Par exemple, Franco-Mauriciens, Métis et Créoles d'origine africaine sont inclus dans cette nouvelle appellation. Enfin, en 1962, ce dernier groupe est scindé en deux : Hindous et Musulmans. Officiellement, la classification est supprimée au début des années 80, mais tout candidat aux élections législatives est tenu de signaler son appartenance communautaire !

ethniques et religieux, pour constater que la mondialisation et les nouvelles technologies permettent aux différentes communautés de se rejoindre sur des valeurs comme la tenue vestimentaire ou l'alimentation. Touchant majoritairement les jeunes générations, leur impact, à ce jour limité, ne peut qu'être exponentiel et conduire progressivement à dépasser le multiculturalisme sclérosant pour aller vers l'interculturalité. Selon Issa Asgarally, l'interculturalisme relève en effet de la volonté. Il « consiste à privilégier l'unité fondamentale des hommes et des femmes en tant qu'êtres humains avant d'explorer leur différences incontournables. Le multiculturalisme est la démarche inverse »⁶.

Ces concepts très rapidement définis, nous comprenons mieux le commentaire du journaliste. Que ce soit durant ce quatrième trimestre 2008 avec le sujet de la réforme du *Best Loser System*, ou ces dernières années avec le thème récurrent du malaise créole initié par le Père René Cerveaux, les questions communales, ethniques ou religieuses occupent souvent les colonnes des journaux. Pourquoi, depuis 40 ans, les relations sociétales peinent-elles à évoluer vers cette interculturalité, synonyme, selon nous, de mauricianisme et donc de nation mauricienne ?

Parmi les différents axes potentiels d'analyse, nous privilégions trois thèmes pour leur qualité heuristique et leur étroite imbrication :

- le sport : relativement discret actuellement, fut au siècle dernier la vitrine du communalisme mauricien ;
- la religion : par sa « vocation à être exclusive »⁷, elle a un rôle significatif dans le maintien et le renforcement de l'identité ethnique ;
- l'école : car c'est, pour Issa Asgarally, « un espace privilégié pour l'interculturel »⁸.

Durant le XX^e siècle, le sport est effectivement très présent dans quelques collèges d'État et confessionnels catholiques⁹ et les liens avec le sport fédéral ouvertement communaliste sont avérés.

D'où notre questionnement : l'analyse de l'activité sportive au sein de ces établissements confirme-t-elle l'affirmation de l'auteur cité ci-dessus ?

L'éducation gratuite, instaurée en janvier 1977, modifie de façon conséquente le profil communautaire des élèves. Nous axerons donc les deux parties de cette étude autour de cette date charnière et la présentation des modalités de la pratique physique permettra de constater son potentiel impact sur les relations interculturelles.

⁶ Issa Asgarally, *L'interculturel ou la guerre*, MSM limitée, Port-Louis, île Maurice, 2005, p. 111 et 113.

⁷ Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998, p. 33-35.

⁸ Issa Asgarally, *op. cit.*, p. 93.

⁹ Nous limitons cette étude aux établissements secondaires car l'éducation physique et le sport sont quasi inexistantes dans les écoles primaires, la priorité étant donnée à la préparation du concours du Certificate of Primary Education dont le classement détermine l'accès aux collèges renommés.

I – Le temps de l'école payante

1. La pratique sportive

Selon Guy Rocher, « dans la plupart des situations coloniales, on observe une action missionnaire parallèle à l'entreprise colonisatrice, ou complémentaire de celle-ci. L'action des églises peut être plus ou moins marquée par le prosélytisme religieux ; mais elle s'accompagne presque toujours de diverses œuvres humanitaire : écoles, hôpitaux (...) »¹⁰.

C'est effectivement le cas dans la colonie mauricienne du premier XX^e siècle avec un monde de l'enseignement très largement marqué par la prédominance des deux collèges royaux et des établissements catholiques. Jusqu'aux années 60, l'Église concentre son action sur le milieu scolaire et, de façon fort conséquente, auprès de la population franco-mauricienne. Dès 1890, l'Union Catholique, désirant que pour les enfants des deux sexes adeptes de sa doctrine l'instruction soit délivrée dans des établissements entièrement catholiques, a obtenu une aide financière du gouvernement colonial égale à 65 % de l'ensemble des fonds destinés à l'éducation¹¹. Dans un tel contexte et face au problème de la langue d'enseignement, les rares établissements confessionnels hindous ou musulmans et la population créole d'origine africaine peinent à tirer leur épingle du jeu, alors que, compte tenu de l'importance numérique de leurs membres, leur influence en milieu éducatif aurait dû être plus conséquente. Il en est de même pour la population créole d'origine africaine. La faible scolarisation de la population indienne en 1944 (seulement 14,2 %) est donc logique, pendant que le résultat de la population générale (28,9 %) cache le fait qu'il est obtenu par la présence massive des Franco-Mauriciens.

Cette situation est confirmée dans les années 60 par le gouvernement colonial. Seuls 14 collèges pourront présenter des candidats aux examens organisés par l'université de Cambridge : il s'agit des 3 collèges d'État et de 11 collèges confessionnels catholiques gérés par les *Frères des Écoles Chrétiennes*, les *Pères du Saint-Esprit* et les *Sœurs de Lorette*.

Hormis le *Royal College de Port-Louis*, ces établissements se situent sur le plateau central, autour de Curepipe et Rose-Hill, zone de résidence privilégiée, à cette époque, de la communauté franco-mauricienne et de la bourgeoisie créole. Tous se caractérisent par la pratique d'exercices physiques dans l'emploi du temps des élèves alors qu'une telle situation relève de l'exception dans les autres collèges privés.

Que ce soit à l'île Maurice, à La Réunion ou dans d'autres pays, le sport fait partie intégrante du projet éducatif de l'Église catholique. La caractéristique mauricienne tient à l'importance de ses collèges et au type de recrutement résultant de leur positionnement géographique et des options initiées par leurs principaux donateurs : des Sucriers franco-mauriciens. Par exemple, en 1948, au collège du *Saint-Esprit* de Quatre Bornes, les 168 élèves des registres consultés sont tous d'origine franco ou anglo-mauricienne. En 1953, ils sont 330 sur un effectif de 340.

¹⁰ Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, tome 2, *L'Organisation sociale*, Paris, HMH, 1968, p. 234.

¹¹ Colette Doumenc Sakir, *Education et Stratification sociale – Les communautés hindouistes et créoles de l'île Maurice*, Thèse de sociologie, Suzie Guth (s/ dir. de), Université Marc Bloch, Strasbourg, 2001, p. 49.

Il existe, par corollaire, un très fort lien entre le sport scolaire et le sport fédéral, mais cette particularité ne concerne que les garçons, la pratique féminine, en cette période, se limitant à l'enceinte du collège. Les jeunes pratiquants se retrouvent après les cours au sein des clubs communalistes comme le *Dodo Club*¹².

C'est donc en toute logique qu'en 1946, lors de la fondation du *Sports Committee of Curepipe*, nous retrouvons aux côtés des quatre clubs (deux franco-mauriciens et deux de la bourgeoisie créole) le *Royal College* et le collège *Saint-Joseph* de Curepipe. Celui du *Saint-Esprit*, sans appartenir aux membres fondateurs, est omniprésent dans les manifestations, comme en 1943 lors du tournoi du Jubilé ou dans le championnat de hockey sur gazon où il tient tête aux équipes fédérales. Force est de constater que, *de facto*, cet organisme, malgré des objectifs purement sportifs, participe au cloisonnement social et à la promotion du communalisme avec l'aval des autorités britanniques. Suite à l'évolution de cette fédération vers la *Mauritius Sports Association (M.S.A.)* et l'ouverture calculée à des clubs communalistes comme le *Hindu Cadets*, les *Muslim Scouts* ou la *Fire Brigade*, les objectifs envisagés ne correspondent plus aux attentes des nouveaux enseignants. D'où, en 1962, le développement du sport scolaire pour les garçons et les filles, au sein de la *Mauritius Secondary Schools Sport Association*. Son principal objectif est de « développer le sport scolaire pour tous, en dehors de toutes considérations communautaires »¹³ et c'est là, un point très important de cette décision de prise d'autonomie des collèges par rapport à la *M.S.A.*

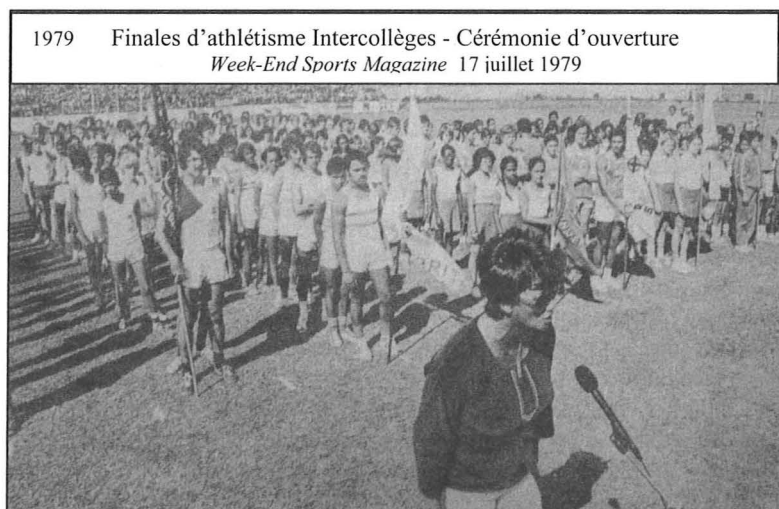
Sur le terrain, les collèges concernés sont les mêmes que précédemment et se trouvent donc dans un secteur géographique restreint (à l'exception du *R.C.P.L.*) afin de faciliter la gestion des rencontres et des déplacements. Force est alors de constater qu'au départ le *melting pot* recherché est difficilement réalisable du fait du recrutement scolaire de ces établissements. Mais, déjà, l'organisation limitée au football et à l'athlétisme, se distingue d'une certaine façon par l'absence d'équipes à appellation communale. La fréquentation des collèges adhérents de l'association implique une présence très majoritaire des élèves de la *Population Générale* et plus précisément un pourcentage de Franco-Mauriciens largement supérieur à leur représentation dans l'île, mais cela ne se traduit pas du tout sur les terrains par des rencontres intercommunales. D'ailleurs cette situation évolue très rapidement avec, dès 1963, la participation des collèges *New Eton* de Rose-Hill, *Bhujoharry* de Port-Louis, des filles du *Queen Elizabeth College* et de quatre *Loreto Convents* de Curepipe, Quatre-Bornes, Rose-Hill et Saint-Pierre¹⁴. Ce changement n'est que la première étape d'une évolution progressive vers la prise en compte de la presque totalité des établissements secondaires de l'île qui permet au sport scolaire de connaître un engouement phénoménal avec des finales d'athlétisme des années 70 devant 20 000 spectateurs et retransmises en direct à la télévision nationale.

¹² C'est d'ailleurs à partir de la section junior de cette association, appelée *Falcons Club*, que sera réalisée, en 1943, la scission entre Gaullistes et Pétainistes.

¹³ Cette démarche ne restera pas sans suite. Sylvie Tourreau précise en 1998 qu'il « existe à Maurice des groupements associatifs qui traduisent l'existence de relations intercommunautaires et les combinent. Le pacte de telles associations repose sur la neutralisation de la ségrégation communautaire mais aussi sur la laïcité », Sylvie Tourreau, *Les courses hippiques à l'île Maurice, tentative d'expression d'une nation*, thèse de doctorat en Ethnologie, Bernard Champion (s/ dir. de), Université de La Réunion, 1998, p. 12.

¹⁴ Les sœurs des Couvents de Lorette organisent depuis plusieurs années, au sein de leurs six établissements, des compétitions en volley-ball, basket-ball et athlétisme, appelées « Inter-Loreto ».

Durant près de 80 ans, les établissements catholiques ont accompagné l'évolution du sport mauricien et participé à sa structuration. Il convient dès lors de savoir si, en dehors des intentions souvent louables, ils ont œuvré dans le sens d'une intensification des relations intercommunautaires ou participé au maintien, si ce n'est au renforcement, du communalisme.



2. Pratique sportive et relations culturelles

Contrairement à la situation française où les administrateurs des colonies « s'efforcèrent, pour des raisons politiques (associations et compétitions pouvant donner lieu à des menées subversives) (...) d'empêcher le développement d'un mouvement sportif »¹⁵, le cloisonnement social initié par les Britanniques a réduit à néant l'émergence de réelles velléités indépendantistes et leur a permis de développer leur passion pour la pratique sportive compétitive. Ce faisant, les conditions de capitulation de 1810 ayant octroyé une place privilégiée aux Mauriciens d'origine française, ceux-ci se trouvent associés à la gestion dans ce domaine et jusqu'aux années 60, le monde scolaire n'est que le reflet de cette situation.

Dans un tel contexte peu propice au développement de relations intercommunautaires, la religion catholique représente, en cette période, un élément potentiellement fédérateur entre la Population Générale et les Sino-Mauriciens. Mais ces derniers, bien que très majoritairement convertis au catholicisme, instaurent une barrière sociale et, dans le domaine sportif, limitent dans un premier temps au sein de leurs écoles, comme la *Chinese Middle School*, le développement du basket-ball, pratique nouvelle dont ils sont les initiateurs. Leurs équipes expriment déjà les différences existant au sein de cette communauté et les rencontres sont âprement disputées. Ce n'est que plus tard qu'a lieu, sous l'impulsion de la *Mission Catholique*, l'ouverture vers les élites blanche et créole avec un premier match contre le collège *Saint-*

¹⁵ Bernadette Deville-Dantheu, *Le sport en noir et blanc - du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 120.

Joseph, suivi, en 1954, par l'inscription d'équipes communales au tout nouveau championnat initié par la *Mauritius Sports Association*.

Des trois communautés officielles de 1952, Indo-Mauriciens, Sino-Mauriciens et Population Générale, la réelle distinction entre les deux derniers groupes est donc très relative, mais, par leur comportement social, les originaires de Chine limitent les relations interculturelles et, par corollaire, étayent l'argumentation des Britanniques. Cette situation est aussi confortée par leur faible présence, en cette période, au sein des établissements catholiques du secteur de Curepipe, malgré une scolarisation conséquente (38,5 % de ce groupe). Alors que la bourgeoisie créole de la capitale inscrit ses enfants dans les collèges du plateau central, ceux des Sino-Mauriciens, très nombreux dans cette ville, fréquentent le *Royal College de Port-Louis*. Celui-ci, seul à afficher une réelle mixité sociale, présente l'opportunité de rupture de la barrière communautaire dans le cadre propice des activités physiques et plus précisément du sport scolaire et, si l'absence d'étude précise n'autorise pas une réponse exhaustive, certains éléments dévoilent l'orientation que prendrait la conclusion d'une telle recherche. En basket, par exemple, les rares photos parues dans les quotidiens, confirment les précisions précédentes quant à la seule présence « chinoise » au sein des équipes. Nous retrouvons, cependant, cette communauté aux côtés des Musulmans et de la bourgeoisie créole restée port-louisienne sur les terrains de football et les pistes d'athlétisme, alors que la situation est radicalement différente dans les collèges catholiques du secteur Rose-Hill – Curepipe. Quant à la communauté hindoue, à laquelle nous n'avons pas encore fait référence, elle est peu scolarisée et son apparition en ville, datant seulement des années 60, concerne principalement une nouvelle bourgeoisie.



Équipe de basket des Flying Dragon avec Mgr. Liston
Maurice Sports Magazine 1953

Que ce soit à la campagne ou dans la capitale, la possibilité qui fut octroyée aux engagés indiens de conserver culture et religion au sein du camp sucrier a pour conséquence de les tenir à l'écart du développement du mouvement sportif. Pour ce groupe social, l'absence d'évaluation de l'éducation physique dans le système éducatif et de valorisation du sport compétitif, surtout depuis le discours du futur Mahatma Ghandi en 1901, repris plus tard par Manilal Doctor, l'accent est mis sur la promotion sociale de la communauté par la réussite scolaire. Faisant référence aux Hindous de la caste supérieure à Maurice, Vasoodeven Vuddamalay précise que « leur éthique de vie, plutôt centrée sur les valeurs religieuses, intellectuelles et politiques, a produit en fait les premiers lettrés et les premières couches des hauts fonctionnaires »¹⁶. Les élèves hindous sont effectivement les grands absents du sport scolaire en gestation.

Dans les années 60-70, si les responsables de la *M.S.S.S.A.* désirent éviter l'organisation communaliste de la *M.S.A.*, force leur est de constater que le recrutement de chaque établissement et le poids des clivages sociaux restent pour l'instant prépondérants et freinent fortement le développement de nouvelles relations. Les basketteurs sont Chinois au *Royal College de Port-Louis* ou Franco-Mauriciens au collège *Saint-Joseph*. Ce dernier groupe est aussi largement majoritaire chez les volleyeuses des *Couvents de Lorette* et fort bien représenté dans les équipes pratiquant ce même sport au *Queen Elizabeth College*. De son côté, la communauté musulmane, présente au sein des établissements de Port-Louis, reste discrète du fait de son faible effectif et de l'écrasante prédominance des collèges catholiques.

Le football, enfin, est très représentatif des relations au sein de la Population Générale. Largement dominé par les élèves des collèges confessionnels du plateau central, il permet cependant de reproduire le schéma social extra-scolaire avec une majorité franco-mauricienne dans son milieu de prédilection aux côtés d'une bourgeoisie créole représentative de la recherche de reconnaissance sociale de bon nombre de ses aînés.

Malgré leurs bonnes intentions, les enseignants d'éducation physique n'ont pu, sur le terrain, effacer le cloisonnement sociétal mauricien. Reste que dans les gradins, les élèves, toutes communautés confondues, se sont retrouvés derrière l'étendard du collège pour supporter l'ensemble de leurs représentants. Mais comme ces mêmes professeurs ne relèvent pas de modifications comportementales consécutives à ces rencontres, l'explication de Philippe Liotard concernant ce type d'événement nous paraît, en conséquence, fort appropriée : « (...) Lorsque l'Olympique de Marseille ou le Paris Saint-Germain sont en finale de Coupe d'Europe, les *supporters* ne sont plus auxerrois ni stéphanois, ni messins, ni montpelliérains, ni alsaciens, ni catholiques, ni musulmans, ni blancs ni noirs. Ou plutôt ces caractères identitaires s'effacent derrière la cause commune qui devient celle de la France (...) L'unité nationale s'opère derrière l'équipe ou le champion pour lesquels la victoire est espérée. (...) Mais l'unité nationale inventée par la rencontre sportive demeure illusoire pour une autre raison. Elle est ponctuelle. La manière dont les individus définissent leur identité est en effet soumise aux

¹⁶ Vasoodeven Vuddamalay, *Les mécanismes de structuration du mouvement migratoire mauricien en France*, thèse de doctorat en Géographie, Jean-Pierre Raison (s/ dir. de), École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1993, p. 174.

circonstances. L'événement sportif international rend prioritaire l'identité nationale et assure les conditions permettant d'imaginer une nation unifiée. Mais cela ne dure que le temps de l'événement. Le nationalisme sportif est un nationalisme de l'instant, celui du match ou de la course »¹⁷.

Le tissu social connaît une évolution conséquente pendant les périodes pré et post indépendance, mais l'influence de l'Église et des usiniers franco-mauriciens reste toujours prépondérante dans l'enseignement. Vu sous l'angle de la pratique sportive scolaire, le multiculturalisme peine donc à s'effacer pour céder la place à l'interculturalité.

La réforme établissant la gratuité de l'enseignement secondaire, instaurée en 1977, et l'ouverture de douze *Junior State Secondary Schools*, dont neuf en milieu rural¹⁸, posent les conditions d'un réel changement qu'il convient dès lors d'analyser.

II – Le temps de l'école gratuite

Sur le plan de l'éducation, l'Indépendance en 1968 et les années suivantes connaissent peu de changements notoires par rapport à la période coloniale. L'élite blanche, toujours appuyée par l'Église, parvient à maintenir son quasi monopole sur l'enseignement. Lorsque les élections législatives, plusieurs fois repoussées, se déroulent enfin en décembre 1976, le gouvernement d'alliance *Parti de l'Indépendance – Parti Mauricien Social Démocrate* (de Sir Seewoosagur Ramgoolam et Sir Gaétan Duval) crée la surprise en instaurant, dès janvier 1977, l'éducation gratuite prônée par l'opposition sortie en tête des urnes, le *Mouvement Militant Mauricien* (de Paul Bérenger).

Avant cette date, il existe dans l'île, 24 collèges d'État et 103 collèges privés, dont 13 confessionnels. L'analyse du recrutement du collège du *Saint-Esprit* montre une évolution sensible de l'origine communautaire des élèves dès la fin de la période coloniale et un net changement dans les années 90 :

Importance de l'effectif franco et anglo mauricien au collège du Saint-Esprit			
Année scolaire	Franco et Anglo Mauriciens	Autres communautés	Total
1948	168	0	168
1953	330	10	340
1968	266	175	441
1969	348	236	584
1978	152	240	393
1998	54	345	399

¹⁷ Philippe Liotard, « Le sport au secours des imaginaires nationaux », in « Nationalisme sportif », revue *Quasimodo*, printemps 1997, p. 20-22.

¹⁸ Chit Dukhira, *History of Mauritius - Experiments in democracy*, New Delhi, Brijbasi Art Press, 2002, p. 201.

Source : registres d'inscriptions du collège du Saint-Esprit. Classification personnelle établie avec le concours de Jacques Malié, recteur de cet établissement.

Malgré la gratuité et la possibilité pour des enfants de communautés différentes d'accéder aux établissements renommés, il existe des variations conséquentes en fonction de la situation géographique du collège et des conditions d'enseignement. La pratique physique est l'un de ces facteurs.

1. Gratuité de l'enseignement et pratique physique

Après le concours de fin de primaire, où l'éducation physique est quasi inexistante, au collège, la situation n'est pas meilleure dans la mesure où il ne s'agit pas d'une matière évaluée et qu'elle n'a aucune influence sur l'obtention du High School Certificate et encore moins sur le concours des bourses d'études universitaires. Elle dépend donc du bon vouloir des recteurs et, compte tenu de l'absence d'installations et du coût des enseignants, seuls quelques motivés franchissent le pas, comme messieurs Dhanjee, Bhujoharry ou Roy.

Peu de changements dans les *Royal Colleges*, le *Queen Elizabeth College* (*Q.E.C.*) et les établissements catholiques, si ce n'est la composition communautaire de la population scolaire qui évolue rapidement dans les collèges d'État et le *Couvent de Lorette de Rose-Hill* car il se situe dans une zone à forte dominante créole. Les *Lorette* de Curepipe, Vacoas, Saint-Pierre et Quatre-Bornes et les collèges du *Saint-Esprit* et *Saint-Joseph* connaissent une diversification plus lente du fait de leur implantation dans le « fief » franco-mauricien et, pour les filles, parce que les quatre couvents possèdent leur école primaire. La pratique de l'éducation physique intra-muros ne change pas, si ce n'est un taux de dispenses médicales élevé signalé par les enseignantes concernant les indo-mauriciennes.

L'encadrement des élèves représente aussi un facteur de la faiblesse de cette matière et de la suprématie exprimée dans le cadre du sport scolaire. Peu d'enseignants sont diplômés car il suffit d'être un sportif d'un bon niveau et de posséder le brevet de secouriste pour enseigner. De plus, les rares à avoir suivi un cursus universitaire en France ou en Angleterre quittent peu à peu les collèges d'État. Le futur ministre Michael Glover passe du *John Kennedy college* à celui du *Saint-Esprit*, Myrna Lapière du *Q.E.C.* au *Couvent de Lorette de Rose-Hill*, Pierre Philogène part dans l'industrie sucrière et Rajoo Chetty entre au ministère de l'Éducation. Restent quelques professeurs formés en Inde, comme Mike Jangeerkhan, mais ils relèvent de l'exception. En l'an 2000, la situation a peu évolué et le département Physical Education du *Mauritius Institute of Education* n'effectue toujours pas de formation initiale dans cette matière, mais octroie un diplôme universitaire de premier degré à des enseignants du privé suivant les cours sous forme de stages.

Il en va d'une toute autre façon en ce qui concerne le sport scolaire qui, de cinq membres en 1962, la *M.S.S.S.A.* passe à cinquante sept affiliations en 1980. Le succès médiatique des compétitions cache, cependant, un certain malaise. Compte tenu de l'importance de l'organisation, toujours basée sur le bénévolat, les différents championnats comprennent une division « élite » et un second niveau fort conséquent. Le fait est que nous retrouvons dans le premier groupe les

établissements confessionnels catholiques avec quelques autres, publics ou privés, et que les premières places sont régulièrement obtenues par les collèges du *Saint-Esprit* et *Saint-Joseph*, pour les garçons, et par les *Couvents de Lorette* du plateau central, pour les filles.



Élèves du Couvent de Lorette de Curepipe
Week-End Sports Magazine 20 février 1980

Mais le Mauricien a changé et la montée en puissance du *M.M.M.*, lors de la campagne électorale de 1976, est une explication à ne pas négliger. La critique, justifiée ou pas, prend de l'ampleur dans les milieux scolaires et, précédant le raz de marée électoral de 1982, nous assistons à un changement de responsabilités au sein de la *M.S.S.S.A.* avec une orientation vers la régionalisation des compétitions. C'est là une façon de mettre un terme à l'écrasante domination des établissements confessionnels catholiques qui, en réaction, se désolidarisent peu à peu de cette association, avec, dès 1982, un premier retrait des collèges *Saint-Joseph* et *Saint-Mary's*. Cette évolution n'empêche pas les compétiteurs formés initialement dans les collèges de participer grandement à la réussite mauricienne des *Jeux de Îles de l'Océan Indien*, organisés à Maurice en 1985, preuve du succès d'un certain sport scolaire. L'objectif de la régionalisation, à savoir permettre la promotion sportive dans l'ensemble de l'île, ne peut être critiqué, mais force est de constater son échec avec l'arrêt de cette formule en 1995.

2. L'impact de l'évolution de l'enseignement sur les relations interculturelles

Si le bien-fondé de la gratuité de l'enseignement est indiscutable, les conditions précipitées de son instauration, après les grèves estudiantines de 1975 sur fond de critique du communalisme et un gouvernement d'union forcée pour le *Parti*

Travailleuse, ne posent pas les bases d'un avenir éducatif serein. Les relations au sein du monde scolaire exprimeront ce malaise.

Cette loi de janvier 1977 ne modifie pas, dans un premier temps, de façon notoire, les inscriptions dans les collèges élites des milieux confessionnels catholiques. Depuis plusieurs années, ils ont ouvert leurs portes aux enfants de la bourgeoisie des autres communautés. Le cas du collège du *Saint-Esprit*, nous l'avons vu ci-dessus, est en ce sens exemplaire. Dès 1968, aux côtés du groupe des Blancs, nous trouvons près de 40 % d'élèves presque tous issus de la communauté sino-mauricienne, majoritairement catholique. Un an plus tard, pour un effectif plus important et une même répartition, nous voyons apparaître dans les 40 % plusieurs membres d'origine indo-mauricienne. Enfin, avec l'écolage gratuit, le groupe blanc devient minoritaire, mais encore présent, et les Créoles font leur apparition en nombre. L'effectif des premiers baissera sans cesse pour devenir quasi nul à la fin du siècle.

Cette évolution conduit à s'interroger sur le type de rapports entretenus par les élèves et, dans ce cadre, il convient toujours de préciser la situation de l'établissement pour mieux appréhender le contexte. Par exemple, le *Couvent de Lorette de Curepipe* a toujours accueilli des Franco-Mauriciennes auxquelles se sont jointes, plus tard, des Métisses, mais la communauté indo-mauricienne y est longtemps restée absente. Cet établissement comprenait un internat recevant les enfants des sucriers et de leurs cadres supérieurs, et de nombreuses familles de la bourgeoisie de couleur ont fait l'effort de payer des frais d'inscription élevés pour donner à leurs enfants ce qu'ils estimaient être la meilleure éducation possible. Ce faisant, ils créent un microcosme et un contexte relationnel tenant à l'écart les Créoles d'origine africaine. De leur côté, les familles indo-mauriciennes, fortunées ou pas, s'excluent d'elles-mêmes. Le souvenir des Sœurs qui changeaient le prénom des élèves et la crainte de la conversion pour les Musulmans persistent, en effet, dans les années 70.

Dans ce couvent, comme au collège des Frères situé juste en face, les relations sont faussées par le contexte socio-communal extra-scolaire et les propos tenus à la maison¹⁹. Serge Ng Tat Chung, recteur de *Saint-Joseph*, précise : « On ne peut pas dire que c'était l'harmonie parfaite. Il existait des groupements par affinités. Par exemple, le lundi, moment où l'on parle de son week-end, aucun dialogue intercommunautaire n'était possible »²⁰.

Dans un contexte relativement différent comme celui du *Couvent de Rose-Hill*, nous retrouvons à un degré moindre, car la mixité communautaire y est bien plus marquée, ce type de relations. A la récréation, si Franco-Mauriciennes et Créoles jouent au volley-ball, cela se déroule sur des terrains différents et, si, quelques fois, les Hindoues participent avec les secondes nommées, « la

¹⁹ « Pour le Métis, le Blanc fut et reste toujours dans une grande mesure, le référent social (...) Comme pour mieux mériter cette reconnaissance, le groupe métis va calquer ses pratiques sociales sur celles du Blanc (...) L'éducation devenait ainsi à double titre le moyen privilégié de mobilité sociale car elle permettait d'acquérir la langue et la culture du Blanc », Jocelyn Chan Low, « Être Métis dans une île pluriethnique. Statuts et identités des créoles de l'île Maurice », in, *Métis et Métissages dans le Sud Ouest Occidental de l'Océan Indien*, SEDET, Université Paris 7, 2001, p. 6.

²⁰ Serge Ng Tat Chung, entretien, octobre 2008.

méconnaissance de leur culture les rend toujours mystérieuses aux yeux des autres élèves »²¹.

Il ne suffit donc pas d'une loi pour créer un dialogue quand celui-ci reste encore relativement limité hors de l'enceinte scolaire. Reste à savoir si le sport, et plus précisément la *M.S.S.S.A.* qui a adopté le cérémonial et les principes des *Jeux Olympiques*, parviennent à dépasser les clivages sociaux.

De prime abord, la réponse est affirmative et les principes des fondateurs de 1962 respectés, avec une fracture communautaire moins nette que dans les cours magistraux.

L'esprit de compétition britannique reste bien ancré chez le Mauricien et les paris sur les courses hippiques et sur les matchs de football étrangers ou locaux en attestent. Mais le résultat prime sur les considérations communautaires. Déjà, lors de la première sélection senior de football qui rencontra en 1951 l'équipe du Natal, composée uniquement de joueurs blancs, les sélectionneurs franco-mauriciens, intégrèrent deux footballeurs de couleur pour atteindre leur objectif, à savoir gagner le match. Situation identique chez les scolaires quelques années plus tard avec une évolution notoire. Le système instauré est parvenu à développer un sentiment d'appartenance au collège et une relative interculturalité favorisée par deux caractéristiques partagées par les élèves d'un même établissement : un niveau scolaire sensiblement identique et, très souvent, une même origine sociale. En effet, malgré la gratuité de l'enseignement, la nécessité de payer les cours privés pour augmenter les chances de réussite à l'examen de fin de primaire crée une nouvelle barrière que tous ne peuvent franchir.

Mais une fois dans le secondaire, lorsqu'un étudiant fait preuve d'un certain talent dans une pratique sportive, il est automatiquement sélectionné, quelle que soit sa communauté et, lorsqu'il représente son collège en compétition, tous les supporters, organisés autour du drapeau et de la chorale, sont derrière lui.

Cette situation ne doit pas, pour autant, occulter les mutations du monde éducatif, conséquentes à la forte augmentation de la population scolaire, élèves et enseignants réunis. Dans ces deux catégories, la répartition communautaire a changé et, avec la suppression du communalisme prônée à l'unanimité par les hommes politiques, la nouvelle organisation de la *M.S.S.S.A.*, instaurée en 1980, la régionalisation, vise à octroyer un rôle plus conséquent aux collèges d'État et, dans un même temps, à détronner les collèges confessionnels et, par corollaire, les Franco-Mauriciens des premières places de la majorité des championnats. Leur démarche se trouve facilitée par deux événements.

Le premier est le soutien apporté à la réforme par quelques établissements confessionnels catholiques. Ces derniers expriment d'une certaine façon les dissensions existant au sein de l'Église. La directrice de l'*Institut Catholique de Maurice*, Danielle Palmyre parle de « discrimination raciale dans l'Église »²². Tous ces collèges ne sont pas classés « élite » par le ministère et leur recrutement touche

²¹ Claudie Lasplacés, directrice du Couvent de Lorette de Rose-Hill, entretien, octobre 2008. Claudie Lasplacés a suivi ses études au Couvent de Lorette de Curepipe.

²² Danielle Palmyre, *Culture créole et foi chrétienne*, Marye Pike, Institut catholique de Maurice, Beau-Bassin, 2007, p. 133.

plus précisément des classes sociales moyennes ou en difficulté. Dans les championnats de la *M.S.S.S.A.*, ils sont en deuxième division et bon nombre de leurs « recteurs critiquent cette formule car ils pensent que leurs élèves sont utilisés comme faire valoir de Saint-Joseph et Saint-Esprit »²³. Mais ce malaise reste sous silence en 1980. Ce n'est qu'en 1994, avec la consultation lancée sur ce thème par l'Évêque de Maurice, qu'un sentiment de ségrégation raciale est mis en exergue avec quelques exemples très parlants telles les « deux cérémonies de baptême (...) perçues comme étant une, le mercredi, pour les Blancs, une, le dimanche, pour les Créoles »²⁴. Une nouvelle fois, le sport n'a été que l'expression de la réalité sociale.

Le second événement est l'instauration du « ranking », le classement à l'issue du *Certificate of Primary Education (C.P.E.)* en fin de primaire. Dans un contexte difficile, le gouvernement suit les recommandations des rapports Glover et Richard formulées sur la base des conjonctures sociales, culturelles et économiques. L'objectif général est la révision du système éducatif dans le but de parvenir à une plus grande équité, mieux répondre aux attentes du pays dans les différents secteurs et, plus précisément, de jouer un rôle plus actif dans l'édification de la nation mauricienne. Le moins que l'on puisse dire est que nous partageons le point de vue de Sheila Bunwaree lorsqu'elle rappelle que « ce changement n'eut pas les effets bénéfiques attendus »²⁵.

Le rapprochement communautaire susceptible de participer au développement du mauricianisme est mis à mal par cette décision. « Avec l'introduction du ranking aux examens à la fin du cycle primaire, l'État impose alors ses critères d'admission aux collèges privés, dont les établissements catholiques. La frustration est très grande chez les Catholiques qui n'arrivent plus à y faire admettre leurs enfants »²⁶. À l'opposé, la communauté indo-mauricienne, peu présente sur les plateaux sportifs pour mieux répondre aux objectifs de réussite scolaire et d'ascension sociale prônés par ses aînés, occupe les premières places du classement et fournit l'essentiel des effectifs des collèges classés « Élite ». La réaction des familles franco-mauriciennes et de la bourgeoisie créole n'est certainement pas celle attendue par les responsables gouvernementaux, car, régulièrement, leurs enfants quittent le système éducatif mauricien pour aller suivre leurs études dans les établissements français de l'île, où la formation en contrôle continu ne crée pas autant de stress que dans le système britannique. Cette décision explique, par exemple, que le collège du *Saint-Esprit*, auparavant fortement représentatif de ce groupe, ne compte plus que 54 de ses membres, en 1998, sur 339 élèves.

Après le retrait de *Saint-Joseph* et *Saint-Mary's* en 1982, la perte de nombreux athlètes de haut niveau pénalise progressivement la réussite sportive de la *M.S.S.S.A.*, mais aussi du sport fédéral dont elle était un « réservoir » de première qualité. En contrepartie, cette évolution permet à certains établissements, longtemps restés dans l'ombre, comme le *Curepipe College* ou le collège *Eden*, d'exprimer un réel potentiel. Force est, malgré tout, de constater que le succès populaire régresse

²³ Serge Ng Tat Chung, entretien, octobre 2008.

²⁴ Danielle Palmyre, *ibidem*, p. 134.

²⁵ Sheila Bunwaree, *Mauritian education in a global economy*, Rose-Hill, Ed. de l'Océan Indien, 1994, p. 115.

²⁶ *L'Express*, 14 décembre 2003.

chaque année et le cumul des problèmes conduira, en 1995, à l'arrêt de cette formule des intercollèges.

Difficile de trouver une explication pertinente à cet échec sans faire référence à un problème de société. La *M.S.S.S.A.*, organisation s'affirmant initialement contre tout communalisme, semble avoir été rattrapée par ce phénomène, avec quelques incidents comme le drapeau du collège du *Saint-Esprit* brûlé sur le stade ou des athlètes sifflés pendant la remise des médailles. Mais, comme le rappelle l'ancien rédacteur en chef de *L'Express*, Yvan Martial²⁷, il faut relativiser l'importance de ces événements. L'association devait évoluer pour être plus en conformité avec la réalité de cette fin de siècle et offrir une opportunité de réussite à un panel plus large de la société mauricienne. La régionalisation, en bousculant des principes érigés sous la colonisation, n'a pu créer l'osmose attendue car la société mauricienne, en partie du moins, n'était pas encore prête à vivre cela. Le temps des compétitions avec toutes les communautés du collège se retrouvant derrière son étendard est effectivement révolu. Mais cette remarque fait référence aux quelques établissements de première division. Si cette organisation ne connaît pas le succès sportif espéré, elle a l'avantage de valoriser de nombreux collèges auparavant incapables de financer leur participation, ne serait-ce que sur le plan des transports. Si cette participation de nombreux élèves, souvent issus de classes sociales défavorisées, est une réussite, ce n'est pas un critère suffisant pour empêcher le déclin de la *M.S.S.S.A.*

Conclusion

« Si le sport n'est pas toute la société, toute la société est dans le sport »²⁸. Voilà résumée, en quelques mots, la place de la pratique physique dans le contexte mauricien et justifiée la pertinence d'une étude fondée sur ce concept.

L'indépendance en 1968 ne marque pas de rupture au sein du monde éducatif et le modèle colonial perdure avec à sa tête les bourgeoisies indo-mauricienne, créole et blanche. Cette dernière, soutenue par les sucriers, s'appuie sur l'Église catholique et ses collèges pour maintenir une position dominante potentiellement vacillante du fait de la faiblesse de sa représentativité. La pratique physique, outil d'expression de cette démarche, met dans un même temps en exergue une conception « intéressée » des relations sociales. Dans ce contexte, le sport scolaire tente de se démarquer de son homologue fédéral, organisé sur des bases communalistes, et connaît un certain succès populaire et médiatique qu'une analyse plus fine conduit pourtant à relativiser. Après l'instauration de l'éducation gratuite, dans un climat socio-politique des années 80 incitant au rejet d'une organisation sociale issue de la période coloniale, le sport scolaire, malgré une mutation opportune, pour ne pas dire opportuniste, perd le soutien des établissements catholiques phares et l'aura qui fut la sienne la décennie précédente.

Cette analyse du mouvement sportif permet de conclure qu'avant janvier 1977, l'école ne fut pas un espace privilégié pour l'interculturel, mais un élément d'expression de la position dominante d'une certaine bourgeoisie dans les collèges

²⁷ Yvan Martial, entretien, octobre 2008.

²⁸ Alain Ehrenberg, *Le culte de la performance*, Pluriel Hachette, 1996.

d'État et, plus précisément, de la bourgeoisie blanche s'agissant des collèges catholiques.

En fin de siècle, l'éducation gratuite ouvre le panel des classes sociales accédant à l'enseignement secondaire et, ce faisant, crée les conditions de l'intensification des relations intercommunautaires. Dans ce cadre, le sport scolaire exprime un relatif succès ; relatif pour deux raisons :

- la sortie du système éducatif mauricien d'une partie de la bourgeoisie blanche ;
- ce même système ne permet pas à la *M.S.S.A.* de prendre en considération les recalés du ranking, essentiellement issus des classes sociales défavorisées.

Cependant, les nombreux entretiens, comblant la faiblesse des sources écrites, attestent effectivement d'une évolution qui ne se limite plus aux seuls supporters des collèges *Élite*, et plus précisément de quelques établissements catholiques. Si la lente déliquescence de la chape coloniale représente un frein au changement, celui-ci est bien réel.

Le sport scolaire fut le reflet des rapports État-Église dans l'enseignement durant le XX^e siècle avec une étroite collaboration remise en question dans les années 80 seulement. Depuis, dans son combat pour la défense des spécificités de ses objectifs éducatifs et, il faut en convenir, pour le maintien de son statut dans l'éducation, le *Bureau de l'Enseignement Catholique* lutte avec (*et contre*) les gouvernements successifs. La pratique sportive est un élément visible de cette situation, sans pour autant exprimer, comme auparavant, la supériorité d'une communauté sur une autre. C'est ce que nous constatons avec les *PrévokBEC*²⁹, par exemple, ou lors des *Intercollèges* de cette année, boycottés par plusieurs établissements *B.E.C.*, que nous retrouvons 10 jours plus tard, avec 19 autres, à la journée sportive du collège du *Saint-Esprit-Rivière-Noire* ! Mais il s'agit à présent d'un problème politique et non plus de questions communautaires.

La société mauricienne progresse lentement vers le mauricianisme et les différents centres culturels permettent de parfaire la connaissance de l'Autre et de concrétiser cette pensée du poète mauricien Khal Torabully, « on n'accorde pas sa voix aux autres si l'autre n'est pas déjà un paysage inscrit en soi »³⁰. Le récent projet d'*Institut Interculturel de la Paix* d'Issa Asgarally ne peut que conforter cette évolution.

*Claude Calvini est professeur agrégé, Docteur en Histoire
mmtlc@hotmail.com*

²⁹ Depuis 2005, des classes PrévokBEC, prévocationnelles du B.E.C., accueillent les élèves en grandes difficultés scolaires, issus de différents milieux sociaux. Ils suivent un enseignement approprié favorisant l'utilisation de la langue créole, mais portent la même tenue que les autres élèves qu'ils retrouvent sur les plateaux d'éducation physique pour des cours communs.

³⁰ *L'Express*, 16 novembre 2008, article de Khal Torabully, « Le Clézio et la traversée des signes ».